

Laval est aux prises avec un autre conflit

Un autre conflit est venu perturber la vie lavalloise, hier, alors que les cols bleus ont refusé de faire des heures supplémentaires et ont dit non à des mutations temporaires visant à remplacer des collègues malades. En matinée, le Service des loisirs a ainsi été dans l'obligation de fermer l'aréna Dagenais, du secteur Fabreville.

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

Cette perturbation n'est cependant pas attribuable au renouvellement de la convention collective de travail. Parmi d'autres revendications, les cols bleus réclament l'embauchage de sept journaliers. Ils sont aussi mécontents du fait que l'administration municipale a recours à l'entreprise privée.

Ces fonctionnaires municipaux soutiennent que la Ville fait trop souvent appel à l'entreprise pri-

vée, principalement pour le déblaiement de la neige.

Si elle persiste, cette situation risque d'avoir de graves répercussions sur les services offerts à la population. Hier matin par exemple, on a dû fermer l'aréna Dagenais pour le quart de travail de jour parce que l'opérateur de la « machine à fabriquer la glace » était malade et qu'il n'y avait personne pour le remplacer.

Joint au téléphone en fin d'après-midi, le vice-président du comité exécutif, Ronald Bussey, a déclaré que la situation devrait revenir à la normale aujourd'hui. « J'ai rencontré le Service du personnel et nous avons décidé d'embaucher six journaliers et un mécanicien sur une base permanente. Quant aux autres raisons de mécontentement, nous avons soumis une proposition au syndicat qui, je pense, va accepter nos offres », a conclu M. Bussey qui dirige les destinées de la Ville durant l'absence du maire Claude Lefebvre qui a pris quelques jours de vacances.

Le prix Jules-Fournier à André Dalcourt

C'est au journaliste André Dalcourt, du *Journal de Montréal*, que le Conseil de la langue française du Québec a attribué cette année le prix Jules-Fournier doté d'une bourse de \$3 000.

Créé en 1980, le prix Jules-Fournier est remis annuellement à un journaliste de la presse quotidienne québécoise pour sa contribution exemplaire à la qualité de la langue française. Unanime dans son choix, le jury a décerné ce prix à M. Dalcourt « pour la vive clarté et le caractère éminemment concret de son style, qui font de chacune de ses phrases une proposition conforme à la haute tradition de la rythmique et de la syntaxe françaises; pour sa contribution à la création d'une dynamique linguistique originale, caractéristique de ses reportages dans le contexte particulier du journalisme à large diffusion ».

Le jury était composé cette année de mesdames Gisèle Tremblay, journaliste et membre de l'Office de la langue française; Madeleine Sauvé, grammairienne à l'Université de Montréal; Francine C. McKenzie, responsable de la programmation télévisée de Télé-Université; et de M. Roch Côté, professeur de journalisme à l'UQAM. M. Jean-Marcel Paquette, professeur à l'Université Laval et membre du Conseil de la langue française, présidait le jury.

Journaliste de carrière, M. Dalcourt est entré au quotidien de la rue Port-Royal en 1969. En



André Dalcourt

plus d'avoir activement participé à la fondation du syndicat de la maison, il a occupé différentes fonctions journalistiques. Présentement, il est journaliste à la rubrique des affaires sociales en week-end. Il a en outre été conseiller syndical à la Fédération nationale des communications (1976-78) et adjoint au comité exécutif de la CSN (1979-81).

Les deux premiers lauréats du prix Jules-Fournier ont été Nathalie Petrowski, du *Devoir*, et Réjean Tremblay, chroniqueur sportif à LA PRESSE.

LOI SUR LES TRAVAILLEURS AU POURBOIRE

Tous les restaurants du Québec pourraient fermer pour une journée

QUÉBEC (PC) — Les restaurants fermeront prochainement durant toute une journée d'un bout à l'autre de la province si la suggestion, faite hier au cours d'une assemblée des restaurateurs est retenue.

BERNARD RACINE

La réunion avait pour but de décider des moyens de pression à prendre pour amener le gouvernement à modifier la loi sur les travailleurs au pourboire qui est entrée en vigueur le 1er janvier.

Les quelque 500 propriétaires de restaurants de la région de Québec qui assistaient à la réunion ont rejeté massivement la loi par un vote secret. Le résultat du vote a été de 729 à 3, mais on avait inclus dans le résultat les noms de deux groupes de restaurateurs de régions éloignées.

Une propriétaire de restaurant avait apporté à la réunion une pétition signée par 235 restaurateurs des comtés de Prévo-

salent tous à la loi. M. Guy Pelletier, président de la Société d'aide aux exploitants de permis d'alcool du Québec, avait apporté le résultat du vote pris par son association du Bas-du-fleuve: 150 non.

Il a aussi été suggéré que chaque restaurateur n'attende plus au 15 du mois pour envoyer au gouvernement le produit de la taxe sur les repas mais que, se prévalant de la loi, il envoie chaque jour une avance de \$1.

Comme il existe environ 15 000 restaurants dans la province, le gouvernement recevrait donc d'eux quelque 450 000 lettres par mois.

Légal et illégal

Ce sont là les deux mesures les plus sérieuses qui ont été retenues parmi toutes celles suggérées. Pour le moment, les restaurateurs ont choisi de s'opposer à la loi par des moyens légaux, mais plusieurs ont averti que si le ministre du Revenu Alain Marcoux n'amendait pas la loi ils passeraient aux moyens illégaux.

« On prend des moyens lé-

gaux. Si le gouvernement n'écoute pas on prendra des moyens illégaux », a averti M. Romain Desjardins, qui présidait l'assemblée.

Un restaurateur a suggéré de tenir la journée nationale de fermeture un jour d'affluence comme le samedi de façon à ce qu'elle ne passe pas inaperçue.

« Si on décide de la tenir un samedi de Carnaval, tant pis », a dit M. Desjardins.

Un autre a suggéré plutôt de la tenir un mercredi, en pleine semaine du travail, afin que les fonctionnaires du ministère soient privés de repas. Le comité ad hoc qui a été formé devra retenir une des deux suggestions.

Rappelant que cette loi entraînera des frais additionnels aux restaurateurs, M. Desjardins a déclaré qu'il ne pouvait accepter d'augmenter de 5 pour cent le prix de ses repas.

« C'est une autre taxe déguisée du gouvernement », s'est-il écrié.

Les restaurateurs de Québec

ont aussi demandé au comité ad hoc de tenir une rencontre avec l'Association des hôteliers pour organiser l'opposition à la loi et de faire voter les restaurateurs de toute la province pour connaître leurs opinions sur la question.

M. Michel Moreau, porte-parole de l'Association des restaurateurs du Québec, un organisme qui ne regroupe que 1 200 des 15 000 restaurateurs du Québec, a expliqué que l'ARQ ne s'opposait pas au principe même de la loi, mais qu'elle s'objectait à certaines de ses modalités.

« Le gouvernement est irresponsable des lois qu'il passe et se fout des conséquences économiques des lois qu'il adopte », a-t-il dit, rappelant que le Québec possède déjà la taxe sur les repas la plus élevée en Amérique du Nord.

L'ARQ a donné mandat à une étude légale d'étudier toutes les implications de la loi dont certains aspects semblent discriminatoires, a-t-il dit.

Un homosexuel réclame \$4,5 millions de la Société canadienne des Postes

Prenant ses affaires en mains sans recourir aux services d'un procureur, un individu qui se dit harcelé en raison de son orientation sexuelle réclame plus

de \$4 millions et demi de son ex-employeur, la Société canadienne des Postes.

La société de la Couronne n'est pas la seule personne ou institu-

tion visée par Gilles Spenard, qui soutient avoir dû quitter son emploi en juin 1983, après 20 ans de service, en raison du « harcèlement tant de la part de son employeur que de ses confrères de travail... parce qu'il est homosexuel ».

Il s'en prend aussi à certains de ces confrères, réclamant des dommages de \$50 000 de cinq d'entre eux.

D'autre part, Spenard cite devant la Cour supérieure la firme Stereo Laval Inc. qui exploite la station CFGL-FM, affirmant que la station « ne cesse d'enregistrer ses conversations par le biais de la radio ou de son appareil téléphonique pour rendre compte des moindres faits et gestes à la Société des Postes ». En plus de

nommer « sur les ondes radiophoniques des noms de personnes connues ou non avec qui il a pu avoir des rencontres privées ». Cinq animateurs de CFGL se voient de la même façon réclamer \$50 000 pour le stress et la perte de dignité que le réclamant subit à la suite de cette soudaine et impitoyable notoriété.

Ajout important, la poursuite déposée au greffe de la Cour supérieure est également dirigée contre un psychiatre et une clinique médicale, qui, en avril 1982, préparaient une expertise présentant l'ex-employé des Postes comme un « psychotique présentant un délire apparenté aux délires érotomaniaques ». Ce qui lui valut, conclut le signataire, de perdre son emploi.

L'enfant Charmasson au Canada

MARSEILLE (AFP) — Luc Charmasson, 10 ans, dont le père, écroué à Marseille (sud de la France) après avoir pris en otage samedi l'avocat de son ex-femme, a quitté la France pour Cook-

consulat du Canada à Marseille, à la mère du petit Luc, Mme Sandra MacInnis, la signature d'une convention destinée à garantir le droit de visite du père au Canada.

M. René Charmasson, 63 ans, maître-assistant de physique à l'Université de Marseille, avait pris en

otage samedi l'avocat de son ex-épouse, Me Jean-Baptiste Vadon, à Cassis (est de Marseille) pour réclamer le maintien de Luc à Marseille, malgré une décision de la Cour d'appel d'Aix-en-Provence (nord de Marseille) accordant le droit de garde à la mère.

Selon Me Alain Lho-

te, défenseur du père, le petit Luc a quitté Marseille mercredi pour le Canada, après avoir été entendu mardi par le juge des enfants Mme Brigitte Bernard. Me Lho-

te a précisé à la presse qu'il avait l'intention de proposer, par l'intermédiaire du

**LASALLE VOUS ASSURE
LE VIRAGE
TECHNOLOGIQUE
DANS TOUS SES PROGRAMMES**



**SOIRÉE CARRIÈRE
LE MARDI 17 JANVIER 18H00 À 22H00**

LE COLLÈGE LASALLE

OUVRE SES PORTES AUX ÉTUDIANTS DE SEC. IV, V,
COLLÉGIAUX ET UNIVERSITAIRES
POUR UNE REPRÉSENTATION DES PROGRAMMES:

- | | |
|-----------------------------------|--------------------------|
| ■ secrétariat | ■ mise en marché de mode |
| ■ tourisme/voyages | ■ production de mode |
| ■ gestion hôtellerie/restauration | ■ dessin de mode |

Au cours de la soirée:

- ☒ Visite de nos locaux modernes, du nouveau centre de traitement de textes et du bureau modèle
- ☒ Démonstration en ateliers
- ☒ Rencontre avec nos professeurs, conseillers et étudiants
- ☒ Rafranchissements

**AU PLAISIR DE VOUS RENCONTRER LE 17 JANVIER
INVITEZ VOS AMIS ET VOTRE FAMILLE!**

COLLÈGE LASALLE

Campus Centre-ville
2015, rue Drummond
Montréal, H3G 1W7

Campus Sylvia Gill
145, av. Cartier
Pointe-Claire, H9S 4R9

RAMCA céramique

SUPER VENTE
50% à 70% de réduction

Tous les item identifiés par un point rouge sont réduits afin de faire place à la nouvelle collection 84 de carreaux, de sanitaires et de robinetteries ainsi que la boutique "cadeaux".

Grand choix de céramique, de marbre et d'ardoise pour murs et sols. De plus, les bricoleurs trouveront tout le nécessaire pour la pose.

Ramca sera bientôt plus grand pour vous gâter.

835, Querbes (coin Van Horne)
270-9192

Lundi au samedi 9 h à 17 h
Seulement à Montréal

133 À LOUER ÎLE DE MONTREAL

AHUNTSIC, condo neut, 4 1/2, toit terrasse, mezzanine, \$350, 321-7207.

AROUSIC, luxueux 6 1/2, foyer, garage, 11me, neut, \$695, 663-8317.

AROUSIC, près hôpital Fleury, 1/2 neu, 11me, dent, sous-sol, ter, revier, 387-8229, 388-8052.

AHUNTSIC, rue Mont Cassin, 3 1/2, semi-meu, 388-2435.

AHUNTSIC, 1 1/2, 2 1/2, 4 1/2, près métro, penth. Mill-Nord 4 1/2, 388-2530.

AHUNTSIC, 3 1/2, chaufte, poêle, frigidaire, libre le mars, tranquille, 335-2335.

AHUNTSIC, 3 1/2, chaufte, meuble, laveuse incluse, sous-sol avec balcon, jardin privé, stationnement, 525mois, 381-2048, 437-0264.

AHUNTSIC, 4 1/2 non chaufte, 381-6313, 388-9185.

AHUNTSIC, 4 1/2, dent sous-sol, 11me, 337-2281, 337-2282.

AHUNTSIC, 5 1/2, fermes, chaufte, laveuse, tapis mur à mur, lave-vaisselle, piscine extérieure, stationnement, \$450, libre, 384-1232.

AHUNTSIC, 5 1/2, haut duplex, libre, immédiat, \$375, références, Jour: 271-5527, soir: 721-4143.

AHUNTSIC, beau 3 1/2 neut, 387-2961.

AHUNTSIC, Village St-Sulpice, grand grand, 4 1/2 moderne, ter, 387-2979.

AHUNTSIC, 3 1/2, meubles ou non, fraps peint, tapis neu, 388-2654, 667-3889, 1735 Henri-Bourassa.

AHUNTSIC, 3 1/2, poêle, frigidaire, 1/2 Meilleur, \$180, 747-7064.

ANJOU, 3 1/2, 4 1/2, Entrée laveuse, sous-sol, 387-8417.

ANJOU, 4 1/2, chaufte, \$370, libre mai, 333-3309.

ANJOU, 4700 Beauharnois, 3 1/2, 4 1/2, tout compris, A deux pas des Galeries d'Anjou, 334-4400.

ANJOU, 80, 7 1/2 à sous-louer, 4 chambres, cuisine, dinette, salon, salle de bain, piscine, extérieure, stationnement, \$437, par mois, chaufte incluse, 352-3510.

ANJOU, grand 3 1/2, libre, propre, cuisine équipée, 352-8097.

ANJOU, près Galeries d'Anjou, 11me, revier, maisonnette 2 étages, 4 1/2, chaufte, 1 1/2 salle de bain, rideaux, poêle, frigidaire, lave-vaisselle, électrique, taxes et stationnement inclus, \$525 par mois, 352-2252.

ANJOU, RUE BEAUBIEN, grands chaufte, 3 1/2, 4 1/2, 5 1/2, 6 1/2, 7 1/2, 8 1/2, 9 1/2, 10 1/2, 11 1/2, 12 1/2, 13 1/2, 14 1/2, 15 1/2, 16 1/2, 17 1/2, 18 1/2, 19 1/2, 20 1/2, 21 1/2, 22 1/2, 23 1/2, 24 1/2, 25 1/2, 26 1/2, 27 1/2, 28 1/2, 29 1/2, 30 1/2, 31 1/2, 32 1/2, 33 1/2, 34 1/2, 35 1/2, 36 1/2, 37 1/2, 38 1/2, 39 1/2, 40 1/2, 41 1/2, 42 1/2, 43 1/2, 44 1/2, 45 1/2, 46 1/2, 47 1/2, 48 1/2, 49 1/2, 50 1/2, 51 1/2, 52 1/2, 53 1/2, 54 1/2, 55 1/2, 56 1/2, 57 1/2, 58 1/2, 59 1/2, 60 1/2, 61 1/2, 62 1/2, 63 1/2, 64 1/2, 65 1/2, 66 1/2, 67 1/2, 68 1/2, 69 1/2, 70 1/2, 71 1/2, 72 1/2, 73 1/2, 74 1/2, 75 1/2, 76 1/2, 77 1/2, 78 1/2, 79 1/2, 80 1/2, 81 1/2, 82 1/2, 83 1/2, 84 1/2, 85 1/2, 86 1/2, 87 1/2, 88 1/2, 89 1/2, 90 1/2, 91 1/2, 92 1/2, 93 1/2, 94 1/2, 95 1/2, 96 1/2, 97 1/2, 98 1/2, 99 1/2, 100 1/2, 101 1/2, 102 1/2, 103 1/2, 104 1/2, 105 1/2, 106 1/2, 107 1/2, 108 1/2, 109 1/2, 110 1/2, 111 1/2, 112 1/2, 113 1/2, 114 1/2, 115 1/2, 116 1/2, 117 1/2, 118 1/2, 119 1/2, 120 1/2, 121 1/2, 122 1/2, 123 1/2, 124 1/2, 125 1/2, 126 1/2, 127 1/2, 128 1/2, 129 1/2, 130 1/2, 131 1/2, 132 1/2, 133 1/2, 134 1/2, 135 1/2, 136 1/2, 137 1/2, 138 1/2, 139 1/2, 140 1/2, 141 1/2, 142 1/2, 143 1/2, 144 1/2, 145 1/2, 146 1/2, 147 1/2, 148 1/2, 149 1/2, 150 1/2, 151 1/2, 152 1/2, 153 1/2, 154 1/2, 155 1/2, 156 1/2, 157 1/2, 158 1/2, 159 1/2, 160 1/2, 161 1/2, 162 1/2, 163 1/2, 164 1/2, 165 1/2, 166 1/2, 167 1/2, 168 1/2, 169 1/2, 170 1/2, 171 1/2, 172 1/2, 173 1/2, 174 1/2, 175 1/2, 176 1/2, 177 1/2, 178 1/2, 179 1/2, 180 1/2, 181 1/2, 182 1/2, 183 1/2, 184 1/2, 185 1/2, 186 1/2, 187 1/2, 188 1/2, 189 1/2, 190 1/2, 191 1/2, 192 1/2, 193 1/2, 194 1/2, 195 1/2, 196 1/2, 197 1/2, 198 1/2, 199 1/2, 200 1/2, 201 1/2, 202 1/2, 203 1/2, 204 1/2, 205 1/2, 206 1/2, 207 1/2, 208 1/2, 209 1/2, 210 1/2, 211 1/2, 212 1/2, 213 1/2, 214 1/2, 215 1/2, 216 1/2, 217 1/2, 218 1/2, 219 1/2, 220 1/2, 221 1/2, 222 1/2, 223 1/2, 224 1/2, 225 1/2, 226 1/2, 227 1/2, 228 1/2, 229 1/2, 230 1/2, 231 1/2, 232 1/2, 233 1/2, 234 1/2, 235 1/2, 236 1/2, 237 1/2, 238 1/2, 239 1/2, 240 1/2, 241 1/2, 242 1/2, 243 1/2, 244 1/2, 245 1/2, 246 1/2, 247 1/2, 248 1/2, 249 1/2, 250 1/2, 251 1/2, 252 1/2, 253 1/2, 254 1/2, 255 1/2, 256 1/2, 257 1/2, 258 1/2, 259 1/2, 260 1/2, 261 1/2, 262 1/2, 263 1/2, 264 1/2, 265 1/2, 266 1/2, 267 1/2, 268 1/2, 269 1/2, 270 1/2, 271 1/2, 272 1/2, 273 1/2, 274 1/2, 275 1/2, 276 1/2, 277 1/2, 278 1/2, 279 1/2, 280 1/2, 281 1/2, 282 1/2, 283 1/2, 284 1/2, 285 1/2, 286 1/2, 287 1/2, 288 1/2, 289 1/2, 290 1/2, 291 1/2, 292 1/2, 293 1/2, 294 1/2, 295 1/2, 296 1/2, 297 1/2, 298 1/2, 299 1/2, 300 1/2, 301 1/2, 302 1/2, 303 1/2, 304 1/2, 305 1/2, 306 1/2, 307 1/2, 308 1/2, 309 1/2, 310 1/2, 311 1/2, 312 1/2, 313 1/2, 314 1/2, 315 1/2, 316 1/2, 317 1/2, 318 1/2, 319 1/2, 320 1/2, 321 1/2, 322 1/2, 323 1/2, 324 1/2, 325 1/2, 326 1/2, 327 1/2, 328 1/2, 329 1/2, 330 1/2, 331 1/2, 332 1/2, 333 1/2, 334 1/2, 335 1/2, 336 1/2, 337 1/2, 338 1/2, 339 1/2, 340 1/2, 341 1/2, 342 1/2, 343 1/2, 344 1/2, 345 1/2, 346 1/2, 347 1/2, 348 1/2, 349 1/2, 350 1/2, 351 1/2, 352 1/2, 353 1/2, 354 1/2, 355 1/2, 356 1/2, 357 1/2, 358 1/2, 359 1/2, 360 1/2, 361 1/2, 362 1/2, 363 1/2, 364 1/2, 365 1/2, 366 1/2, 367 1/2, 368 1/2, 369 1/2, 370 1/2, 371 1/2, 372 1/2, 373 1/2, 374 1/2, 375 1/2, 376 1/2, 377 1/2, 378 1/2, 379 1/2, 380 1/2, 381 1/2, 382 1/2, 383 1/2, 384 1/2, 385 1/2, 386 1/2, 387 1/2, 388 1/2, 389 1/2, 390 1/2, 391 1/2, 392 1/2, 393 1/2, 394 1/2, 395 1/2, 396 1/2, 397 1/2, 398 1/2, 399 1/2, 400 1/2, 401 1/2, 402 1/2, 403 1/2, 404 1/2, 405 1/2, 406 1/2, 407 1/2, 408 1/2, 409 1/2, 410 1/2, 411 1/2, 412 1/2, 413 1/2, 414 1/2, 415 1/2, 416 1/2, 417 1/2, 418 1/2, 419 1/2, 420 1/2, 421 1/2, 422 1/2, 423 1/2, 424 1/2, 425 1/2, 426 1/2, 427 1/2, 428 1/2, 429 1/2, 430 1/2, 431 1/2, 432 1/2, 433 1/2, 434 1/2, 435 1/2, 436 1/2, 437 1/2, 438 1/2, 439 1/2, 440 1/2, 441 1/2, 442 1/2, 443 1/2, 444 1/2, 445 1/2, 446 1/2, 447 1/2, 448 1/2, 449 1/2, 450 1/2, 451 1/2, 452 1/2, 453 1/2, 454 1/2, 455 1/2, 456 1/2, 457 1/2, 458 1/2, 459 1/2, 460 1/2, 461 1/2, 462 1/2, 463 1/2, 464 1/2, 465 1/2, 466 1/2, 467 1/2, 468 1/2, 469 1/2, 470 1/2, 471 1/2, 472 1/2, 473 1/2, 474 1/2, 475 1/2, 476 1/2, 477 1/2, 478 1/2, 479 1/2, 480 1/2, 481 1/2, 482 1/2, 483 1/2, 484 1/2, 485 1/2, 486 1/2, 487 1/2, 488 1/2, 489 1/2, 490 1/2, 491 1/2, 492 1/2, 493 1/2, 494 1/2, 495 1/2, 496 1/2, 497 1/2, 498 1/2, 499 1/2, 500 1/2, 501 1/2, 502 1/2, 503 1/2, 504 1/2, 505 1/2, 506 1/2, 507 1/2, 508 1/2, 509 1/2, 510 1/2, 511 1/2, 512 1/2, 513 1/2, 514 1/2, 515 1/2, 516 1/2, 517 1/2, 518 1/2, 519 1/2, 520 1/2, 521 1/2, 522 1/2, 523 1/2, 524 1/2, 525 1/2, 526 1/2, 527 1/2, 528 1/2, 529 1/2, 530 1/2, 531 1/2, 532 1/2, 533 1/2, 534 1/2, 535 1/2, 536 1/2, 537 1/2, 538 1/2, 539 1/2, 540 1/2, 541 1/2, 542 1/2, 543 1/2, 544 1/2, 545 1/2, 546 1/2, 547 1/2, 548 1/2, 549 1/2, 550 1/2, 551 1/2, 552 1/2, 553 1/2, 554 1/2, 555 1/2, 556 1/2, 557 1/2, 558 1/2, 559 1/2, 560 1/2, 561 1/2, 562 1/2, 563 1/2, 564 1/2, 565 1/2, 566 1/2, 567 1/2, 568 1/2, 569 1/2, 570 1/2, 571 1/2, 572 1/2, 573 1/2, 574 1/2, 575 1/2, 576 1/2, 577 1/2, 578 1/2, 579 1/2, 580 1/2, 581 1/2, 582 1/2, 583 1/2, 584 1/2, 585 1/2, 586 1/2, 587 1/2, 588 1/2, 589 1/2, 590 1/2, 591 1/2, 592 1/2, 593 1/2, 594 1/2, 595 1/2, 596 1/2, 597 1/2, 598 1/2, 599 1/2, 600 1/2, 601 1/2, 602 1/2, 603 1/2, 604 1/2, 605 1/2, 606 1/2, 607 1/2, 608 1/2, 609 1/2, 610 1/2, 611 1/2, 612 1/2, 613 1/2, 614 1/2, 615 1/2, 616 1/2, 617 1/2, 618 1/2, 619 1/2, 620 1/2, 621 1/2, 622 1/2, 623 1/2, 624 1/2, 625 1/2, 626 1/2, 627 1/2, 628 1/2, 629 1/2, 630 1/2, 631 1/2, 632 1/2, 633 1/2, 634 1/2, 635 1/2, 636 1/2, 637 1/2, 638 1/2, 639 1/2, 640 1/2, 641 1/2, 642 1/2, 643 1/2, 644 1/2, 645 1/2, 646 1/2, 647 1/2, 648 1/2, 649 1/2, 650 1/2, 651 1/2, 652 1/2, 653 1/2, 654 1/2, 655 1/2, 656 1/2, 657 1/2, 658 1/2, 659 1/2, 660 1/2, 661 1/2, 662 1/2, 663 1/2, 664 1/2, 665 1/2, 666 1/2, 667 1/2, 668 1/2, 669 1/2, 670 1/2, 671 1/2, 672 1/2, 673 1/2, 674 1/2, 675 1/2, 676 1/2, 677 1/2, 678 1/2, 679 1/2, 680 1/2, 681 1/2, 682 1/2, 683 1/2, 684 1/2, 685 1/2, 686 1/2, 687 1/2, 688 1/2, 689 1/2, 690 1/2, 691 1/2, 692 1/2, 693 1/2, 694 1/2, 695 1/2, 696 1/2, 697 1/2, 698 1/2, 699 1/2, 700 1/2, 701 1/2, 702 1/2, 703 1/2, 704 1/2, 705 1/2, 706 1/2, 707 1/2, 708 1/2, 709 1/2, 710 1/2, 711 1/2, 712 1/2, 713 1/2, 714 1/2, 715 1/2, 716 1/2, 717 1/2, 718 1/2, 719 1/2, 720 1/2, 721 1/2, 722 1/2, 723 1/2, 724 1/2, 725 1/2, 726 1/2, 727 1/2, 728 1/2, 729 1/2, 730 1/2, 731 1/2, 732 1/2, 733 1/2, 734 1/2, 735 1/2, 736 1/2, 737 1/2, 738 1/2, 739 1/2, 740 1/2, 741 1/2, 742 1/2, 743 1/2, 744 1/2, 745 1/2, 746 1/2, 747 1/2, 748 1/2, 749 1/2, 750 1/2, 751 1/2, 752 1/2, 753 1/2, 754 1/2, 755 1/2, 756 1/2, 757 1/2, 758 1/2, 759 1/2, 760 1/2, 761 1/2, 762 1/2, 763 1/2, 764 1/2, 765 1/2, 766 1/2, 767 1/2, 768 1/2, 769 1/2, 770 1/2, 771 1/2, 772 1/2, 773 1/2, 774 1/2, 775 1/2, 776 1/2, 777 1/2, 778 1/2, 779 1/2, 780 1/2, 781 1/2, 782 1/2, 783 1/2, 784 1/2, 785 1/2, 786 1/2, 787 1/2, 788 1/2, 789 1/2, 790 1/2, 791 1/2, 792 1/2, 793 1/2, 794 1/2, 795 1/2, 796 1/2, 797 1/2, 798 1/2, 799 1/2, 800 1/2, 801 1/2, 802 1/2, 803 1/2, 804 1/2, 805 1/2, 806 1/2, 807 1/2, 808 1/2, 809 1/2, 810 1/2, 811 1/2, 812 1/2, 813 1/2, 814 1/2, 815 1/2, 816 1/2, 817 1/2, 818 1/2, 819 1/2, 820 1/2, 821 1/2, 822 1/2, 823 1/2, 824 1/2, 825 1/2, 826 1/2, 827 1/2, 828 1/2, 829 1/2, 830 1/2, 831 1/2, 832 1/2, 833 1/2, 834 1/2, 835 1/2, 836 1/2, 837 1/2, 838 1/2, 839 1/2, 840 1/2, 841 1/2, 842 1/2, 843 1/2, 844 1/2, 845 1/2, 846 1/2, 847 1/2, 848 1/2, 849 1/2, 850 1/2, 851 1/2, 852 1/2, 853 1/2, 854 1/2, 855 1/2, 856 1/2, 857 1/2, 858 1/2, 859 1/2, 860 1/2, 861 1/2, 862 1/2, 863 1/2, 864 1/2, 865 1/2, 866 1/2, 867 1/2, 868 1/2, 869 1/2, 870 1/2, 871 1/2, 872 1/2, 873 1/2, 874 1/2, 875 1/2, 876 1/2, 877 1/2, 878 1/2, 879 1/2, 880 1/2, 881 1/2, 882 1/2, 883 1/2, 884 1/2, 885 1/2, 886 1/2, 887 1/2, 888 1/2, 889 1/2, 890 1/2, 891 1/2, 892 1/2, 893 1/2, 894 1/2, 895 1/2, 896 1/2, 897 1/2, 898 1/2, 899 1/2, 900 1/2, 901 1/2, 902 1/2, 903 1/2, 904 1/2, 905 1/2, 906 1/2, 907 1/2, 908 1/2, 909 1/2, 910 1/2, 911 1/2, 912 1/2, 913 1/2, 914 1/2, 915 1/2, 916 1/2, 917 1/2, 918 1/2, 919 1/2, 920 1/2, 921 1/2, 922 1/2, 923 1/2, 924 1/2, 925 1/2, 926 1/2, 927 1/2, 928 1/2, 929 1/2, 930 1/2, 931 1/2, 932 1/2, 933 1/2, 934 1/2, 935 1/2, 936 1/2, 937 1/2, 938 1/2, 939 1/2, 940 1/2, 941 1/2, 942 1/2, 943 1/2, 944 1/2, 945 1/2, 946 1/2, 947 1/2, 948 1/2, 949 1/2, 950 1/2, 951 1/2, 952 1/2, 953 1/2, 954 1/2, 955 1/2, 956 1/2, 957 1/2, 958 1/2, 959 1/2, 960 1/2, 961 1/2, 962 1/2, 963 1/2, 964 1/2, 965 1/2, 966 1/2, 967 1/2, 968 1/2, 969 1/2, 970 1/2, 971 1/2, 972 1/2, 973 1/2, 974 1/2, 975 1/2, 976 1/2, 977 1/2, 978 1/2, 979 1/2, 980 1/2, 981 1/2, 982 1/2, 983 1/2, 984 1/2, 985 1/2, 986 1/2, 987 1/2, 988 1/2, 989 1/2, 990 1/2, 991 1/2, 992 1/2, 993 1/2, 994 1/2, 995 1/2, 996 1/2, 997 1/2, 998 1/2, 999 1/2, 1000 1/2, 1001 1/2, 1002 1/2, 1003 1/2, 1004 1/2, 1005 1/2, 1006 1/2, 1007 1/2, 1008 1/2, 1009 1/2, 1010 1/2, 1011 1/2, 1012 1/2, 1013 1/2, 1014 1/2, 1015 1/2, 1016 1/2, 1017 1/2, 1018 1/2, 1019 1/2, 1020 1/2, 1021 1/2, 1022 1/2, 1023 1/2, 1024 1/2, 1025 1/2, 1026 1/2, 1027 1/2, 1028 1/2, 1029 1/2, 1030 1/2, 1031 1/2, 1032 1/2, 1033 1/2, 1034 1/2, 1035 1/2, 1036 1/2, 1037 1/2, 1038 1/2, 1039 1/2, 1040 1/2, 1041 1/2, 1042 1/2, 1043 1/2, 1044 1/2, 1045 1/2, 1046 1/2, 1047 1/2, 1048 1/2, 1049 1/2, 1050 1/2, 1051 1/2, 1052 1/2, 1053 1/2, 1054 1/2, 1055 1/2, 1056 1/2, 1057 1/2, 1058 1/2, 1059 1/2, 1060 1/2, 1061 1/2, 1062 1/2, 1063 1/2, 1064 1/2, 1065 1/2, 1066 1/2, 1067 1/2, 1068 1/2, 1069 1/2, 1070 1/2, 1071 1/2, 1072 1/2, 1073 1/2, 1074 1/2, 1075 1/2, 1076 1/2, 1077 1/2, 1078 1/2, 1079 1/2, 1080 1/2, 1081 1/2, 1082 1/2, 1083 1/2, 1084 1/2, 1085 1/2, 1086 1/2, 1087 1/2, 1088 1/2, 1089 1/2, 1090 1/2, 1091 1/2, 1092 1/2, 1093 1/2, 1094 1/2, 1095 1/2, 1096 1/2, 1097 1/2, 1098 1/2, 1099 1/2, 1100 1/2, 1101 1/2, 1102 1/2, 1103 1/2, 1104 1/2, 1105 1/2, 1106 1/2, 1107 1/2, 1108 1/2, 1109 1/2, 1110 1/2, 1111 1/2, 1112 1/2, 1113 1/2, 1114 1/2, 1115 1/2, 1116 1/2, 1117 1/2, 1118 1/2, 1119 1/2, 1120 1/2, 1121 1/2, 1122 1/2, 1123 1/2, 1124 1/2, 1125 1/2, 1126 1/2, 1127 1/2, 1128 1/2, 1129 1/2, 1130 1/2, 1131 1/2, 1132 1/2, 1133 1/2, 1134 1/2, 1135 1/2, 1136 1/2, 1137 1/2, 1138 1/2, 1139 1/2, 1140 1/2, 1141 1/2, 1142 1/2, 1143 1/2, 1144 1/2, 1145 1/2, 1146 1/2, 1147 1/2, 1148 1/2, 1149 1/2, 1150 1/2, 1151 1/2, 1152 1/2, 1153 1/2, 1154 1/2, 1155 1/2, 1156 1/2, 1157 1/2, 1158 1/2, 1159 1/2, 1160 1/2, 1161 1/2, 1162 1/2, 1163 1/2, 1164 1/2, 1165 1/2, 1166 1/2, 1167 1/2, 1168 1/2, 1169 1/2, 1170 1/2, 1171 1/2, 1172 1/2, 1173 1/2, 1174 1/2, 1175 1/2, 1176 1/2, 1177 1/2, 1178 1/2, 1179 1/2, 1180 1/2, 1181 1/2, 1182 1/2, 1183 1/2, 1184 1/2, 1185 1/2, 1186 1/2, 1187 1/2, 1188 1/2, 1189 1/2, 1190 1/2, 1191 1/2, 1192 1/2, 1193 1/2, 1194 1/2, 1195 1/2, 1196 1/2, 1197 1/2, 1198 1/2, 1199 1/2, 1200 1/2, 1201 1/2, 1202 1/2, 1203 1/2, 1204 1/2, 1205 1/2, 1206 1/2, 1207 1/2, 1208 1/2, 1209 1/2, 1210 1/2, 1211 1/2, 1212 1/2, 1213 1/2, 1214 1/2, 1215 1/2, 1216 1/2, 1217 1/2, 1218 1/2, 1219 1/2, 1220 1/

AVIS LÉGAUX - APPELS D'OFFRES - SOUMISSIONS

Autres Avis légaux en page A 12, C 18

la fierté à une ville

montreal

Appel d'offres

SERVICE DE L'APPROVISIONNEMENT

La Ville ouvrira des soumissions pour:

Ouverture

CHASSIS DE CAMION 4 X 4 P.T.C. 26,500 LB 1er février 1984
RÉCIPIENTS POUR BOISSONS ET ALIMENTS 1er février 1984

Les devis, spécifications, clauses générales et conditions sont indiqués dans les documents de soumission que les personnes intéressées peuvent se procurer, gratuitement, à compter du 16 janvier 1984 en s'adressant à monsieur Yves Roy, ing., directeur du service de l'approvisionnement

9515 rue St-Hubert, Montréal H2M 1Z4

Hôtel de Ville,
Montréal, le 13 janvier 1984

Le Greffier de la Ville,
Maurice Brunet

appel de candidatures

Gouvernement
du Québec

Ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement

Projet no: 303-98-172 — Elaboration d'un schéma directeur informatique pour la Société immobilière du Québec. Spécialité: Conseillers en informatique

Dans le cadre de la transformation du Ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement en une société d'état, la Société immobilière du Québec, le Ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement procède à la tenue d'un concours afin de choisir une firme de conseillers en informatique possédant une expérience dans l'élaboration d'un schéma directeur informatique: définition des besoins, modélisation des données, développement d'un concept global, sélection d'équipements

Le budget annuel de la future société sera d'environ 300 000 000 \$.

Seules sont admises à présenter leur candidature les personnes physiques, sociétés ou corporations ayant une place d'affaires au Québec.

Les documents nécessaires à la présentation d'une candidature sont disponibles à l'adresse suivante:

Ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement
Service des opérations contractuelles

Edifice La Laurentienne
475, St-Amable, 5^e étage

Québec, QC
G1R 4X9

Tél. 418-643-6622

Les candidatures doivent être reçues à cette même adresse avant 15 heures le 1^{er} février 1984. Le Ministère ne s'engage à accepter aucune des candidatures reçues.

Jean-Yves Gagnon
Sous-ministre.

Québec



COMTÉ DE BERTRAND
PROVINCE DE QUÉBEC

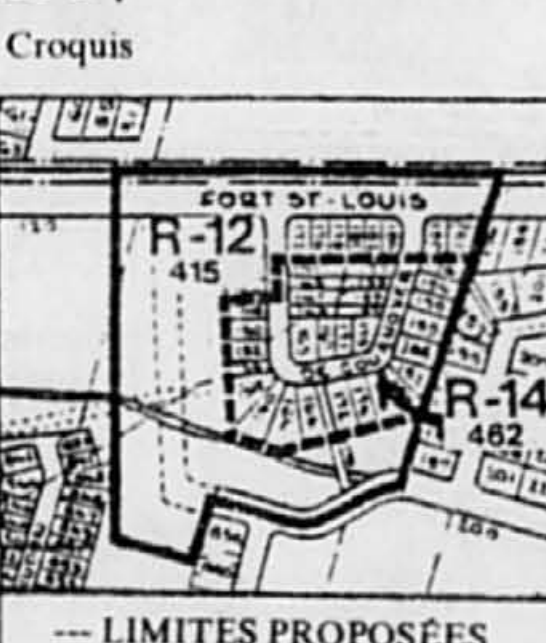
AVIS PUBLIC

À TOUS LES PROPRIÉTAIRES ET LOCATAIRES D'IMMEUBLES SITUÉS DANS LES ZONES R-12 (415) (Règlement numéro 1200-36), R-11 (417), R-12 (415) et R-14 (414) (Règlement numéro 1200-37)

Projet de règlement numéro 1200-36

Délimitation du territoire concerné:
(Zone R-12 (415))

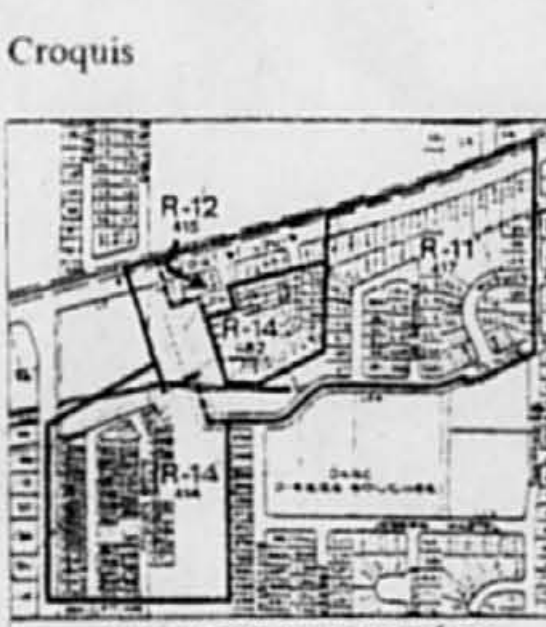
au nord: par la Voie ferrée
au sud: par la rue Claude-Dauzat
à l'est: par les arriéro-lots impairs de la rue De Rouville portant les numéros civiques 187 à 197
à l'ouest: par une ligne parallèle à 100' à l'est du prolongement de la rue Claude-Dauzat



Projet de règlement numéro 1200-37

Délimitation du territoire concerné:
(Zones R-11 (417), R-12 (415) et R-14 (414))

au nord: par la Voie ferrée
au sud: par la rue Claude-Dauzat
à l'est: par la rue Tailhandier
à l'ouest: par le boulevard Industriel et par une ligne parallèle à 100' à l'est du prolongement de la rue Claude-Dauzat



AVIS est donné par le soussigné, assistant-greffier de la ville de Boucherville que, conformément à l'article 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil municipal, lors de l'ajournement de l'assemblée régulière du 4 janvier 1984, tenue le 11 janvier 1984, a adopté par résolution les projets suivants:

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1200-36

intitulé «règlement modifiant le règlement numéro 1200 et le plan y annexé en changeant les limites de la zone R-12 (415) et en créant la zone R-14 (462)»

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1200-37

intitulé «règlement modifiant le règlement numéro 1200 et le plan y annexé, en modifiant les limites des zones R-11 (417), R-12 (415) et R-14 (414)»

AVIS est de plus donné que, suite à l'adoption des projets ci-haut mentionnés, une assemblée publique de consultation à laquelle vous êtes convoqués sera tenue sur ces projets:

LUNDI, LE 30 JANVIER 1984, À 19H30

dans la salle Robert-Lionel-Séguin de la Bibliothèque municipale, située au 501 Chemin-du-Lac à Boucherville.

Au cours de cette assemblée de consultation, Son Honneur le maire ou le président de l'assemblée expliquera les projets de règlement et les conséquences de leur adoption et entendra les personnes et organismes désirant s'exprimer.

Lesdits projets de règlement numéros 1200-36 et 1200-37 sont disponibles pour consultation, au bureau du greffier de la ville de Boucherville, aux heures ordinaires de bureau.

Le présent avis est donné conformément à l'article 126 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

DONNÉ À BOUCHERVILLE, ce

13ième jour de janvier 1984.

YVON MASSICOTTE,
Assistant-greffier

LES ANNONCES CLASSÉES

285-7111

la presse

DÉCÈS

ANTAKI (Michel Zaim)
BERGERON (Gertrude)
BENOIT (Joseph-Émile)
BIENVENUE (Timothée)
CHABLES (Georges)
CHABOT (Gilles)
CHARBONNEAU (Hélène)
COLLINS (Roger)
COSTO (Armand)
FONTAINE (Cécile)
GERVAIS (Paul-Émile)
GOUGEON (Émile)
GRÉGOIRE (Maurice)
LACHANCE (Omer)
LACROIX (Maurice)
LAPOINTE (Cécile)
LAUDADIO (Raoul)
LEMA-Y-PÉRUSSE (Lucie)
LÉTOURNEAU (Firmin)
MELANCON (Jean-Paul)
MORIN (Raymonde)
SCHEUER (Guy)
SERVANT (Corinne)

ANTAKI (Michel Zaim)

A Beyrouth, le 11 janvier 1984, à l'âge de 26 ans, est décédé M. Michel (Zaim) Antaki, fils de Joseph et de Nadia (Khoury) et frère de Pierre (Magdi). Il laisse également dans le deuil, ses grands-mères, oncles, tantes, cousins et cousines. Les funérailles ont eu lieu à Beyrouth. Une messe de requiem sera célébrée au centre communautaire Bois-de-Boulogne, 10,025 de l'Acadie, le dimanche 15 janvier, à 13h.

REMERCIEMENTS

GERVAIS (Aimé)

Mme Juliette Gervais remercie sincèrement toutes les personnes qui lui ont témoigné des marques de sympathies lors du décès de M. Aimé Gervais, survenu le 10 décembre 1983, soit par offrandes de messes, fleurs, bouquet spirituel, visite ou assistance aux funérailles. Les personnes ayant omis de s'inscrire sont priées de considérer ces remerciements comme personnels.

PRIÈRE

Prière au St-Esprit

St-Esprit, toi qui éclaircis tout, qui illumines tous les chemins pour que je puisse atteindre mon idéal, toi qui me donnes le don divin de pardonner et oublier le mal qu'on me fait, et qui es avec moi dans tous les instants de ma vie, je veux pendant ce court dialogue te remercier pour tout et confirmer encore une fois que je ne veux pas me séparer de toi à jamais, même malgré n'importe quelle illusion matérielle. Je désire être avec toi dans la gloire éternelle. Merci de ta miséricorde envers moi et les miens. (La personne devra dire cette prière pendant trois jours de suite. Après les 3 jours, la grâce demandée sera obtenue, même si cela pourrait paraître difficile. Faire publier aussitôt que la grâce a été obtenue, sans dire la demande. Au bas, mettre les initiales de la personne exaucée.) P.A.D.

AVIS LÉGAUX APPELS D'OFFRES SOUMISSIONS

VILLE DE CANDIAC

DEMANDE DE SOUMISSIONS
PROJET: 2-343
RUE GRÉGOIRE

Des soumissions scellées dans des enveloppes portant l'inscription «SOUMISSION POUR LE PROJET 2-343» et adressées au soussigné seront reçues jusqu'à 16h00 heures (heure locale), mardi, le 31 janvier 1984 pour la construction de:

± 220 mètres linéaires d'aqueduc 150 mm de diamètre.

± 205 mètres linéaires d'égout sanitaire de 300 mm de diamètre.

± 225 mètres linéaires d'égout pluvial de 610 mm de diamètre.

± 225 mètres linéaires confection d'une nouvelle rue.

Travaux connexes.

Ne seront considérées que les soumissions préparées sur des formules fournies par Société Muncion Inc., Experts-Conseils, 1470 Chemin Chamblay, Longueuil, Québec J4J 3X3 - Tél: 679-7220 ou 871-8370.

Ces formules, de même que les plans et devis, pourront être obtenus au bureau des Experts-Conseils contre un paiement non-reimboursable de 35\$ en argent ou en chèque VISE à l'ordre de Société Muncion Inc.

La Ville de Candiac ne s'engage à accepter ni en plus basse, ni aucune des soumissions reçues. Elle ne sera pas responsable également des frais encourus par le ou les soumissionnaires.

CE 13ième JOUR DE JANVIER 1984

VILLE DE CANDIAC
Mlle Hélène Sentenne,
o.m.a.

Secrétaire-trésorier
9 boulevard Montcalm
Suite 430,
Candiac, Québec
J5R 3L5

DÉCÈS REMERCIEMENTS IN MEMORIAM

BERGERON (Gertrude)

A Longueuil, le 11 janvier 1984, à l'âge de 76 ans, est décédée Mme veuve Raymond Bergeron, née Gertrude Bergeron, demeurant au manoir Trinité à Longueuil. Les funérailles auront lieu samedi le 14 courant. Le convoi funéraire partira des salons

E. Tétrault & Fils Ltée,

27, rue De la Perrière, Boucherville

(voisin de l'église Ste-Famille) à 9h15 pour se rendre à l'église Ste-Famille de Boucherville, où le service sera célébré à 9h30, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges à Montréal, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Heures de visite: 14h à 17h, 19h à 22h.

BENOIT (Joseph-Émile)

A Rigaud, le 11 janvier 1984, à l'âge de 61 ans, est décédé M. Joseph-Émile Benoit, ex-marchand de Verdun, époux de Berthe Carrière. Outre son épouse, il laisse dans le deuil ses enfants: Mme Fernand Barrette (Françoise), Louis (Thérèse Lachapelle), Laurent (Carmel), Rejeanne, Rodolphe (Lucille Bourdon), ses petits-enfants, et arrière-petits-enfants. La liturgie de la parole aura lieu vendredi le 13 courant à 21h30, à la résidence funéraire

Magnus Poirier Inc., 7388, rue Viau

suivie de la crémation. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Salons fermés de 5h à 7h.

BIENVENUE (Timothée)

A l'hôpital Haut-Richelieu, le 12 janvier 1984, à l'âge de 76 ans, est décédé M. Timothée Bienvenue, époux de Germaine Vézina, demeurant 2, rue Pinsonneault, à St-Jean. Il laisse dans le deuil ses enfants: Thérèse (épouse de Gaetan Bessette), Jean-Claude (époux de Lucille Terroult), Mlle Françoise, Gaetan, et Mlle Diane. Les funérailles auront lieu samedi le 14 courant. Le convoi funéraire partira des salons

Dextral Nicholson et Vidal,

280, rue Jockes-Cartier nord, St-Jean

pour se rendre à l'église St-Edmond, où le service sera célébré à 2h, et de là au cimetière de St-Jean, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Exposé vendredi à 1h.

CHABLES (Georges)

A Montréal, le 11 janvier 1984, à l'âge de 84 ans, est décédé M. Georges Chables, époux de Maria Colombe. Outre son épouse, il laisse sa fille Marguerite (Alfred Tammaro), ses sœurs Mathilda Boulianne, Aurèle Goyer, plusieurs parents et amis. Les funérailles auront lieu samedi le 14 courant. Le convoi funéraire partira des salons

Urgel Bourgie Ltée,

4955, rue Adam

pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Foyer,

(5999, 40ième av., Rosemont), où le service sera célébré à 11h et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COSTO (Armand)

A Ste-Dorothée, Laval, le 11 janvier 1984 à l'âge de 81 ans, est décédé M. Armand Costo, époux de Blanche Sichiéri. Outre son épouse, il laisse ses enfants: Fleurette, épouse de Gilles Leclerc et Louise, épouse de Jacques de Foy, ainsi que 3 petits-enfants. Les funérailles auront lieu samedi le 14 courant. Le convoi funéraire partira de la résidence funéraire

F. Brisebois Inc., 625, rue Principale,

St-Dorothée, Laval

pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-l'Espérance, où le service sera célébré à 10h et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Des dons à la Fondation des maladies du rein seraient appréciés. Heures de visites de 14h à 17h et 19h à 22h.

FONTAINE (Cécile)

A Montréal, le 11 janvier 1984 à l'âge de 89 ans, est décédée Mme veuve Dosth Fontaine, née Cécile Brunet, elle laisse dans le deuil, 1 fils Denis (Jeannette Lamarque), 1 fille Rejeanne Bélanger, ainsi que 3 petits-enfants. Les funérailles auront lieu samedi le 14 courant. Le convoi funéraire partira des salons

Urgel Bourgie Ltée

6259 boul. Monk,

pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Foyer,

Perpétuel-Secours, où le service sera célébré à 11h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Salons fermés de 5 à 7 h. p.m.

GERVAIS (Paul-Émile)

Au centre hospitalier Côte-des-Neiges, le 11 janvier 1984 à l'âge de 73 ans, est décédé Paul-Émile Gervais, vice-président retiré et directeur de H.J. Heinz du Canada Ltée; époux de Dorothee Charland, outre son épouse, il laisse ses enfants: Louise (Pierre Lévesque), Andrée (Pierre Piché), Hélène (Paul Codner) et Pierre (Jacqueline de Gauré), ainsi que 9 petits-enfants. Les funérailles auront lieu samedi le 14 courant. Le convoi funéraire partira des salons

Urgel Bourgie Ltée & J.R. Deslauriers Ltée

5650, chemin Côte-des-Neiges,

pour se rendre à l'église St-Joseph, ville Mont-Royal, où le service sera célébré à 11h a.m. et de là au cimetière de Sault-a-Récollet lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Salons fermés de 2h à 5h, et 7h à 10h, samedi à partir de 9h a.m.

PRIÈRE

Prière au St-Esprit

St-Esprit, toi qui éclaircis tout, qui illumines tous les chemins pour que je puisse atteindre mon idéal, toi qui me donnes le don divin de pardonner et oublier le mal qu'on me fait, et qui es avec moi dans tous les instants de ma vie, je veux pendant ce court dialogue te remercier pour tout et confirmer encore une fois que je ne veux pas me séparer de toi à jamais, même malgré n'importe quelle illusion matérielle. Je désire être avec toi dans la gloire éternelle. Merci de ta miséricorde envers moi et les miens. (La personne devra dire cette prière pendant trois jours de suite. Après les 3 jours, la grâce demandée sera obtenue, même si cela pourrait paraître difficile. Faire publier aussitôt que la grâce a été obtenue, sans dire la demande. Au bas, mettre les initiales de la personne exaucée.) D.B.C.B.

CHABOT (Gilles)

Subitement à Boucherville, le 11 janvier 1984 à l'âge de 53 ans, est décédé M. Gilles Chabot, ingénieur conseil, époux de Marguerite Tanguay, demeurant à Boucherville, outre son épouse, il laisse dans le deuil, ses enfants: Denis, Bernard, Claire et Hélène. Les funérailles auront lieu samedi le 14 courant. Le convoi funéraire partira de la résidence funéraire

E. Tétrault & Fils Ltée

27, rue de Laperrière, Boucherville,

(voisin de l'église Ste-Famille), à 10h45 pour se rendre à l'église Ste-Famille de Boucherville, où le service sera célébré à 11h a.m. et de là au cimetière de St-Césaire, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Prière de ne pas envoyer de fleurs, des dons à la Fondation du Québec des Maladies du Cœur seraient appréciés. Heures de visites: de 14h à 17h, et 19h à 22h.

CHARBONNEAU (Hélène)

A Montréal, le 12 janvier 1984, à l'âge de 92 ans, est décédée Hélène Charbonneau, autfois de Lachenaie, fille de feu Hormidas Charbonneau et de feu Hermine Rochon, tante de Aquilino, Juliette, Jeannette, Carmelle, Aline, Marie et Claire. Les funérailles auront lieu samedi le 14 courant. Le convoi funéraire partira des salons

Adolphe Lemay Inc., 17, est, avenue Laurier

pour se rendre à l'église St-Charles de Lachenaie, où le service sera célébré à 2h et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COLLINS (Roger)

A Montréal, le 12 janvier 1984, à l'âge de 74 ans, est décédé M. Roger Collins, époux d'Anita Marleau. Outre son épouse, il laisse dans le deuil sa sœur et son beau-frère: Gilbert et Roland Lyonais, sa belle-sœur et son beau-frère Jeannine et Gérard Rioux; plusieurs neveux et nièces. Les funérailles auront lieu samedi le 14 courant. Le convoi funéraire partira des salons

Urgel Bourgie Ltée,

745 est, boul. Crémazie

pour se rendre à l'église St-Alphonse-d'Youville, où le service sera célébré à 11h p.m. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LACHANCE (Omer)

A Montréal, le 11 janvier 1984 à l'âge de 79 ans, est décédé M. Omer Lachance, ancien taverneur, époux de Marie-Jeanne Gougeon. Il laisse ses enfants: Jean-Jacques (Yvette Gravel), Pierrette, ses petits-enfants: Diane, Christiane, plusieurs parents et amis. Les funérailles auront lieu samedi le 14 courant. Le convoi funéraire partira des salons

Alfred Dallaire Inc., 3254, rue Bellechasse,

pour se rendre à l'église Ste-Gemma, où le service sera célébré à 11h a.m. et de là au cimetière de l'Est, lieu de la crémation. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Salons fermés de 17h à 19h.

LACROIX (Maurice)

A Pierrefonds, le 11 janvier 1984 à l'âge de 60 ans, est décédé M. Maurice Lacroix, époux en 2es noces de Denise Lacroix, épouse de Raymond et en 2es noces de Claudette Casavant; père de Robert, époux de Debbie Watson, Guy, époux de Christiane Lavoie, et André. Les funérailles auront lieu samedi le 14 courant. Le convoi funéraire partira des salons

Urgel Bourgie Ltée & J.A. Legault,

16114, boul. Gouin ouest, Ste-Geneviève,

pour se rendre à l'église Ste-Geneviève, où le service sera célébré à 11h p.m. et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Heures de visite de 2h à 5h et 7h à 10h p.m.

REMERCIEMENTS

BERTRAND (Anne-Georgette)

Son époux Horace Bertrand et ses enfants remercient sincèrement les personnes qui ont bien voulu leur témoigner des marques de sympathie à l'occasion du décès de Mme Georgette St-Pierre Bertrand, survenu le 27 décembre 1983, à l'âge de 74 ans, soit par offrandes de messes, de fleurs, de sympathies, soit par bouquet spirituel, télégrammes, visite ou assistance aux funérailles. Les personnes ayant omis de s'inscrire sont priées de considérer ces remerciements comme personnels.

REMERCIEMENTS

BERTRAND (Anne-Georgette)

Son époux Horace Bertrand et ses enfants remercient sincèrement les personnes qui ont bien voulu leur témoigner des marques de sympathie à l'occasion du décès de Mme Georgette St-Pierre Bertrand, survenu le 27 décembre 1983, à l'âge de 74 ans, soit par offrandes de messes, de fleurs, de sympathies, soit par bouquet spirituel, télégrammes, visite ou assistance aux funérailles. Les personnes ayant omis de s'inscrire sont priées de considérer ces remerciements comme personnels.

REMERCIEMENTS

BERTRAND (Anne-Georgette)

Son époux Horace Bertrand et ses enfants remercient sincèrement les personnes qui ont bien voulu leur témoigner des marques de sympathie à l'occasion du décès de Mme Georgette St-Pierre Bertrand, survenu le 27 décembre 1983, à l'âge de 74 ans, soit par offrandes de messes, de fleurs, de sympathies, soit par bouquet spirituel, télégrammes, visite ou assistance aux funérailles. Les personnes ayant omis de s'inscrire sont priées de considérer ces remerciements comme personnels.

REMERCIEMENTS

BERTRAND (Anne-Georgette)

Son époux Horace Bertrand et ses enfants remercient sincèrement les personnes qui ont bien voulu leur témoigner des marques de sympathie à l'occasion du décès de Mme Georgette St-Pierre Bertrand, survenu le 27 décembre 1983, à l'âge de 74 ans, soit par offrandes de messes, de fleurs, de sympathies, soit par bouquet spirituel, télégrammes, visite ou assistance aux funérailles. Les personnes ayant omis de s'inscrire sont priées de considérer ces remerciements comme personnels.

REMERCIEMENTS

BERTRAND (Anne-Georgette)

Son époux Horace Bertrand et ses enfants remercient sincèrement les personnes qui ont bien voulu leur témoigner des marques de sympathie à l'occasion du décès de Mme Georgette St-Pierre Bertrand, survenu le 27 décembre 1983, à l'âge de 74 ans, soit par offrandes de messes, de fleurs, de sympathies, soit par bouquet spirituel, télégrammes, visite ou assistance aux funérailles. Les personnes ayant omis de s'inscrire sont priées de considérer ces remerciements comme personnels.

REMERCIEMENTS

BERTRAND (Anne-Georgette)

Son époux Horace Bertrand et ses enfants remercient sincèrement les personnes qui ont bien voulu leur témoigner des marques de sympathie à l'occasion du décès de Mme Georgette St-Pierre Bertrand, survenu le 27 décembre 1983, à l'âge de 74 ans, soit par offrandes de messes, de fleurs, de sympathies, soit par bouquet spirituel, télégrammes, visite ou assistance aux funérailles. Les personnes ayant omis de s'inscrire sont priées de considérer ces remerciements comme personnels.

REMERCIEMENTS

BERTRAND (Anne-Georgette)

Son époux Horace Bertrand et ses enfants remercient sincèrement les personnes qui ont bien voulu leur témoigner des marques de sympathie à l'occasion du décès de Mme Georgette St-Pierre Bertrand, survenu le 27 décembre 1983, à l'âge de 74 ans, soit par offrandes de messes, de fleurs, de sympathies, soit

AVIS LÉGAUX - APPELS D'OFFRES - SOUMISSIONS

CPA FERMONT
COMITÉ DES TRANSPORTS
VILLE DE FERMONT

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMITÉ DUPLESSIS

AVIS DU DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE, SPÉCIALE, EAU, VIDANGES ET AFFAIRES

AVIS est par les présentes donné que le rôle de perception pour la taxe foncière générale, spéciale, eau, vidanges et affaires pour l'année 1984 a été complété et déposé au bureau de la sous-signée.

Les comptes de taxes seront transmis avant le 1er mars 1984 et seront payables aux conditions y apparaissant.

DONNÉ À FERMONT, CE 9^{ème} JOUR DU MOIS DE JANVIER MIL NEUF CENT QUATRE-VINGT-QUATRE.

Andre BOUCHARD,
Secrétaire-trésorière

Des débrayages pourraient priver les Lavallois de transport en commun à compter de lundi

■ Même si les chauffeurs refusent toujours de débrayer, il se pourrait fort bien que les usagers de la Commission de transport de Laval soient privés complètement d'autobus à partir du 16

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

janvier. Les membres des quatre autres syndicats de la CTL menacent en effet de quitter leur travail.

Tous les employés de bureaux, ceux de l'entretien (garage), ainsi que les réparateurs et les caissiers ont été convoqués pour 10 h, samedi, au sous-sol de l'église Saint-Christophe. Sur l'ordre du jour de

l'assemblée apparaît l'article: vote de grève secret.

Si jamais, ces syndicats décident de voter en faveur du débrayage, il ne pourront pas quitter le travail immédiatement car un avis de huit jours doit être envoyé au ministère du Travail et à la direction de la CTL.

Les points en litige sont nombreux: chez les répartiteurs et les caissiers c'est la semaine de travail; actuellement, ces travailleurs jouissent de la semaine de quatre jours et la CTL veut revenir au régime de cinq jours; chez les employés de garage, c'est la distribution des tâches; et chez les employés de bureau, c'est la classification du personnel.

Rappelons que les chauffeurs ont le droit de grève depuis janvier 1983, mais qu'ils refusent de tomber dans le « piège tendu par l'employeur ». Au lieu de déclencher la grève, les chauffeurs ont décidé unanimement en assemblée générale de respecter l'actuelle convention collective de travail.

Les chauffeurs ne sont pas assujettis à la loi 72 sur les services essentiels à fournir lors d'une grève.

Encore des départs annulés

Le principal point en litige chez les chauffeurs est le régime d'heures brisées (l'amplitude) que la CTL veut imposer. « Pour nous, il n'est pas question

de grève, ni de moyen de pression. Fatigués, les chauffeurs ont décidé de leur propre chef de ne plus faire d'heures supplémentaires comme compensation à un manque de personnel », souligne le président du syndicat des chauffeurs, Jean Desjardins.

Pendant que le syndicat des chauffeurs et la CTL ne se parlent pas, les usagers en subissent les conséquences, sans pouvoir intervenir le moins du monde, notamment en grelottant aux arrêts d'autobus où les véhicules se font attendre...

Hier, 231 départs ont été annulés, ce qui signifie que les effectifs de la CTL fonctionnaient à 88,5 p. cent.

Aubaines de marque chez EATON

UNE VENTE À NE PAS RATER!
LES PLUS GRANDES MARQUES
Y SONT EN VEDETTE, TELLES SERTA,
DAISYFRESH, G.W.G., JORDACHE
ET AUTRES. LES PRIX VOUS
SÉDUIRONT À DES RÉDUCTIONS
AUSSI IMPORTANTES
QUE 43%!

Offre spéciale! 25% sur les ustensiles T-FAL «Super Beige»

En aluminium épais au revêtement anti-adhésif, casseroles, rôtissoires et poêlons non électriques, pour cuire sans gras et nettoyer aisément.

Sauf Beloeil.
Rayon 254

40% de rabais Serviettes CALDWELL

Production interrompue de serviettes «Encore» exclusivement chez Eaton. Doux mélange de coton et polyester, rasé d'un côté, éponge de l'autre. Bleu ciel, ivoire, pêche, framboise, vison.

Format	Prix courant Eaton	ch.
De bain	9.98	5.98
Essuie-mains	6.98	3.99
Débarbouillette	3.58	1.99

Bon prix Bonbons POPPYCOCK

Délicieux croquants au beurre «Poppycock» en boîte métallique de 200 g.

Prix Eaton 2 / 4⁴⁹
Sauf Saint-Laurent.
Rayon 214

20% de rabais sur DAISYFRESH!

Toute une sélection de chemises de nuit longues ou courtes avec peignoirs assortis longs ou courts, pyjamas et liseuses. Réduction accordée au point de vente.

Rayon 209

33% de rabais sur GRIPPER, JORDACHE

Jeans en denim ou velours côtelé en tailles fillettes 2 à 14X pour Gripper, 7 à 14 pour Jordache.

Rayon 211

33% de rabais Piles CGE

Faites une réserve de piles CGE rechargeables. Peuvent être rechargées 1000 fois. AA, C, D ou 9 volts. Sauf Beloeil, Saint-Bruno et Saint-Laurent.

Rayon 253

25% de rabais Fournitures HILROY

Chemises «Duo-Tang» (paquet de 4); recharges de feuilles lignées 8½ x 11 en paquet de 200 ou 400; cahiers d'exercices (paquet de 4); papier à dactylographier, blanc (paquet de 144 feuilles).

Rayon 208

43% de rabais

Laine BUFFALO

Laine cardée à 6 brins lavable à la machine en balle de 227 g. Du Canada. Gamme incomplète de couleurs. Prix courant Eaton 6.39

3.59 ch.
Rayon 224

15% DE RABAIS SUR SERTA

Obtenez une réduction de 15% sur le prix courant d'un canapé-lit SERTA. Choix de deux modèles au goût du jour.

Sauf Beloeil.
Rayon 271.
Prix courant Eaton 830.00
ch. 704.99

Pour hommes, jeans GWG à super bas prix!

Modèles à jambes droites ou pour les bottes. Marine seulement.

Prix Eaton 19.99 ch.
Rayon 729

50% de rabais sur «Nth Degree»

Pour femmes, pantalons de Ballin en deux différents tissus. Couleurs et tailles variées. Classique flanelle de laine.

Prix courant Eaton 55.00,
26.97 ch.

Coupe masculine en gabardine de laine et polyester.
Prix courant Eaton 45.00

21.97 ch.
Rayon 442

1/3 de rabais sur PORTS

Toute une collection de laine, tricot, chandails, robes dans des modèles classiques, indémodables que vous porterez des années! C'est à ne pas manquer.

Sauf Beloeil.
Rayon 646

Repérez d'autres aubaines de marques intéressantes au magasin Eaton le plus près.

Eaton Centre-ville et à Mont-Royal, Anjou, Pointe-Claire, Côte-Saint-Luc, Laval, Saint-Laurent, Saint-Bruno et Beloeil, sauf indications contraires.

Achats en personne seulement. Choix incomplet d'articles dans certains magasins.

ENEZ OU
TÉLÉPHONEZ
284-8484

EATON
VOTRE GARANTIE DE QUALITÉ À JUSTES PRIX

* Frais minimes de manutention pour la livraison des commandes de moins de 1500. Frais de traitement applicables aux commandes de moins de 100.00 payables sur livraison.
Frais de livraison imputables aux commandes livrées en dehors du circuit de livraison Eaton.
N.B. Les personnes de 65 ans et plus sont exemptées des frais de manutention et de traitement sur présentation d'une preuve d'âge.

Centre-ville: 10h à 18h; jeu. ven. 10h à 21h; sam. 9h30 à 17h.
Autres magasins Eaton: 9h30 à 18h;
jeu. ven. 9h30 à 21h; sam. 9h à 17h.

CENTRE-VILLE
St-Catherine et University

MONT-ROYAL
Centre Rockland

ANJOU
Galleries d'Anjou

POINTE-CLAIRE
Centre commercial Fairview

CÔTE-ST-LUC
Mail Cavendish

LAVAL
Carrefour Laval

SAINT-BRUNO
Promenades St-Bruno

SAINT-LAURENT
Galleries St-Laurent

BELOEIL
Mail Montenach

appel d'offres

Les soumissions pour les appels d'offres mentionnés ci-dessous seront reçues et ouvertes par la Société des alcools du Québec au plus tard à l'heure et la date spécifiées, tel que stipulé au document d'appel d'offres.

PROJET: RÉAMÉNAGEMENT DE SYSTÈMES DE POMPAGE (MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ) DOSSIER: SP-515

Jeudi le 2 février 1984 à 15:00 heures (heure locale).

Le soumissionnaire devra avoir sa principale place d'affaires au Québec.

Cautionnement de soumission de 10%.

PROJET: AMÉNAGEMENT SUCCURSALE « LONGUEUIL » DOSSIER: SP-525

Mardi le 31 janvier 1984 à 15:00 heures (heure locale).

Le soumissionnaire devra avoir sa principale place d'affaires au Québec.

Cautionnement de soumission de 10%.

Les documents complets d'appel d'offres sont disponibles du lundi au jeudi (inclusivement) de 8:30 heures à 12:30 heures et 13:30 à 17:00 heures et le vendredi de 8:30 heures à 12:30 heures, aux adresses suivantes:

SIÈGE SOCIAL
905 Ave de Lorimier
Montréal, QC
H2K 3V9

CENTRE DE DISTRIBUTION DE MONTRÉAL
2021 des Fûtaillies
Montréal, QC
H1N 3M7

CENTRE DE DISTRIBUTION DE QUÉBEC
2900 rue Einstein
Ste-Foy, QC
G1X 3X4

Un versement remboursable de cinquante (\$50.00) dollars est requis pour obtenir un document d'appel d'offres ainsi que pour chaque exemplaire additionnel. Ce montant est payable en argent comptant ou sous forme de chèque visé tiré sur une banque à charte canadienne ou sur une caisse d'épargne ou de crédit du Québec à l'ordre de la Société des alcools du Québec. Les documents complets d'appel d'offres sont également disponibles gratuitement pour consultation sur place.

Lorsque requis, le soumissionnaire doit fournir avec sa soumission comme garantie de soumission, soit un chèque visé en monnaie légale canadienne établi à l'ordre de la Société des alcools du Québec et tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse d'épargne ou de crédit du Québec pour la valeur spécifiée, soit une police de garantie équivalente, souscrite par une compagnie autorisée à se porter caution dans le Québec.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société des alcools du Québec sont admises à soumissionner.

La Société des alcools du Québec ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.